

Affaire suivie par : Sophie Sarraute
DASEN
Mél : cabinet46@ac-toulouse.fr

Cahors, le 14 juin 2026

Madame, Monsieur,

Avant d'aborder les perspectives de travail qui nous réunissent au sein du groupe de travail Langue et culture occitane, je souhaite revenir sur plusieurs faits survenus lors de notre réunion du 12 juin ainsi qu'au cours des dernières semaines.

Je le fais avec gravité, mais également avec détermination.

Je souhaite dénoncer clairement les attaques personnelles dont j'ai fait l'objet et qui ont encore été évoquées ou revendiquées lors de cette réunion.

J'ai ainsi entendu avec stupéfaction et incompréhension la fierté exprimée autour d'une chanson intitulée « Paubrote Mme Sarraute », visant explicitement ma personne. Plus récemment encore, certains ont entrepris de rechercher l'étymologie de mon nom de famille, ses racines basques supposées, non pas dans une démarche culturelle ou historique, mais pour le détourner de son sens, le caricaturer et le dénigrer publiquement.

Je ne peux accepter de telles pratiques.

Mon nom est celui que m'ont transmis mes parents. Il constitue une part de mon identité familiale, de mon histoire personnelle et des valeurs qui m'ont été transmises. Qu'il fasse l'objet de moqueries, de détournements ou d'attaques me paraît profondément contraire aux principes de respect que nous revendiquons collectivement.

Ces épisodes ne sont malheureusement pas isolés.

Il y a quelques semaines, lors d'un CDEN réunissant l'ensemble des partenaires de l'École, un abécédaire faisait référence à « la Girafe ». Chacun a parfaitement compris qu'il s'agissait d'une allusion directe à mon prénom. Là encore, ce n'était ni une critique d'une politique publique, ni un débat sur une décision administrative, mais une personnalisation assumée des échanges.

Je souhaite rappeler avec force que le débat démocratique, même lorsqu'il est exigeant ou conflictuel, ne saurait se construire sur la caricature des personnes.

Les décisions que je prends en tant que Directrice académique peuvent être contestées. Elles peuvent faire l'objet de désaccords, de critiques ou de débats nourris. C'est parfaitement légitime et je n'ai jamais cherché à l'empêcher.

En revanche, lorsque les désaccords quittent le terrain des idées pour s'attaquer aux personnes, à leur identité, à leur nom ou à ce qu'elles sont, une limite est franchie.

Je tiens d'ailleurs à saluer l'intervention de Madame Piqué, conseillère régionale, qui a rappelé avec justesse que les réserves qu'elle pouvait exprimer sur certains choix départementaux ne constituaient en aucun cas des attaques personnelles. Cette précision, qui devrait pourtant relever de l'évidence, mérite d'être soulignée.

Je regrette profondément qu'aucune autre voix ne se soit élevée pour dénoncer ces dérives pourtant récurrentes.

Nous parlons souvent de respect, d'ouverture, de vivre ensemble, de transmission et d'humanisme. Ces valeurs ne peuvent être invoquées uniquement lorsqu'elles nous arrangent ; elles doivent également guider nos comportements lorsque nous sommes en désaccord.

Derrière chaque fonction, derrière chaque mandat, derrière chaque responsabilité, il y a une personne. Il y a aussi une famille, des proches, des collaborateurs et des équipes qui subissent parfois les conséquences de ces attaques et de cette mise en cause permanente.

Je demande donc solennellement que cesse cette personnalisation des débats et que nous revenions collectivement à ce qui devrait nous réunir : les projets, les idées, les politiques éducatives et l'avenir de la langue et de la culture occitane dans notre département.

Je note également que ce climat de défiance ne date pas de cette année.

Lors du premier groupe de travail réuni en 2024, il avait déjà été longuement fait référence à mon prédécesseur, auquel il était notamment reproché d'avoir « sacrifié l'occitan ». J'avais alors entendu des critiques particulièrement fortes à son encontre, traduisant déjà une profonde défiance vis-à-vis des choix institutionnels réalisés.

Je constate donc que les reproches exprimés aujourd'hui ne sont pas nouveaux. Ils prennent parfois des formes différentes et visent désormais d'autres interlocuteurs, mais ils s'inscrivent dans une continuité qui mérite d'être soulignée.

Je ne l'évoque pas pour alimenter une quelconque polémique, mais parce qu'il me paraît important de rappeler que l'engagement de l'institution en faveur de la langue et de la culture occitane ne peut être apprécié au seul prisme des désaccords qui peuvent exister à un instant donné sur telle ou telle décision.

Si j'ai souhaité commencer ce courrier par ces éléments, c'est précisément parce que je refuse que les désaccords exprimés lors de nos travaux conduisent à occulter ce qui devrait demeurer notre objectif commun : le développement de la langue et de la culture occitane au service des élèves et des territoires.

Au-delà de cette nécessaire mise au point, je souhaite revenir sur les échanges du groupe de travail du 12 juin.

Force est de constater que je ne suis pas parvenue à apporter les éclairages qui auraient permis de mieux faire comprendre les choix réalisés concernant l'école d'Assier, l'école de Gramat ou encore l'évolution du poste de conseiller pédagogique départemental.

Je respecte les positions exprimées, même lorsque je ne les partage pas.

J'assume pleinement les décisions qui ont été prises ainsi que le chemin qu'il reste encore à parcourir pour vous convaincre de leur pertinence.

Concernant Assier, je continue de considérer que les choix réalisés ces dernières années étaient nécessaires pour préserver et consolider l'offre bilingue. Les retours dont nous disposons aujourd'hui sont largement positifs et témoignent d'une dynamique retrouvée. La stabilisation progressive des ressources humaines, l'amélioration de l'attractivité du site et les perspectives de développement engagées démontrent que ce travail de fond commence à porter ses fruits.

Concernant Gramat, les arbitrages réalisés s'inscrivent dans le même objectif : préserver les dispositifs bilingues existants dans un contexte démographique et budgétaire que chacun connaît. Là encore, les décisions prises l'ont été dans une logique de consolidation de l'offre et non de fragilisation. L'école maternelle de Gramat avait 4 classes à la rentrée 2025 et aura 4 classes à la rentrée 2026.

S'agissant du poste de conseiller pédagogique départemental « Langues vivantes, langues et culture régionale », j'ai entendu avec attention les nombreuses réserves exprimées au cours de la réunion.

La question de la maîtrise de la langue occitane par la future conseillère pédagogique a été au cœur des échanges et soulevée à plusieurs reprises. Les engagements pris, tant par moi-même que par Madame Sue Lue lorsqu'elle a été amenée à les présenter à la demande de Monsieur l'Inspecteur, n'ont manifestement pas suffi à vous convaincre de notre volonté de poursuivre la dynamique engagée.

Je respecte cette position, sans la partager.

Je souhaite néanmoins rappeler que Madame Sue Lue a candidaté à cette fonction dans le respect des procédures mises en œuvre. Elle a brillamment réussi les différentes étapes du processus de recrutement et a démontré, lors des entretiens, l'ensemble des compétences attendues pour exercer les missions qui lui étaient confiées.

Les débats qui se sont tenus autour de l'organisation retenue ne sauraient conduire à mettre en difficulté une collègue qui a répondu à un appel à candidatures, s'est engagée avec sincérité dans cette démarche et a accepté de porter les orientations définies par l'institution.

Il ne me paraît ni juste ni souhaitable qu'elle subisse personnellement les conséquences des désaccords exprimés sur l'organisation envisagée.

C'est également dans cet esprit que j'ai décidé de faire évoluer le projet initial en procédant à une distinction claire entre les missions relevant des langues vivantes et celles relevant spécifiquement de la langue et de la culture occitane.

Ainsi, afin de répondre aux attentes exprimées et de garantir une expertise pleinement identifiée sur chacun de ces champs, j'ai décidé de lancer dans les prochains jours un nouvel appel à candidatures pour un poste de conseiller pédagogique départemental Langue et culture occitane.

Ce poste sera localisé à Figeac et comportera comme prérequis la détention du CAFIPEMF option Occitan permettant d'exercer pleinement les missions attendues, comme rappelé lors du GT en référence à la convention cadre de 2017.

Cette implantation sur la circonscription de Figeac répond à une logique territoriale cohérente avec les orientations de la nouvelle convention-cadre et aux enjeux sur la commune de Figeac ardemment évoqué lors du CAEOC de décembre 2025.

Elle permettra un accompagnement renforcé au plus près :

- des sites bilingues existants ou en cours de consolidation à Assier, Gramat et Saint-Céré ;
- des démarches de sensibilisation et des projets en développement sur les secteurs de Martel et Souillac ;
- des réflexions engagées autour de nouvelles perspectives d'ouverture de sites bilingues sur les territoires de Figeac et de Cœur de Causse.

Je souhaite également préciser que cette localisation à Figeac ne constitue pas une évolution mais bien un retour à l'implantation historique du poste.

Cette organisation correspond à la géographie actuelle des besoins du département et aux priorités portées par la nouvelle convention-cadre.

J'assume pleinement le choix de construire une stratégie de ressources humaines à partir des besoins des élèves, des écoles, des territoires et des missions attendues. Il me paraît souhaitable que l'implantation ou l'organisation d'un poste soient déterminées principalement par les besoins et les missions inhérents au poste et à ces conditions d'exercice.

Les postes demeurent au service d'une politique éducative et d'un projet de territoire. Ils ont vocation à s'inscrire dans une vision de long terme qui dépasse les situations individuelles, aussi légitimes soient-elles.

C'est pourquoi les missions, les attendus, les compétences requises ainsi que la localisation du futur conseiller pédagogique départemental Langue et culture occitane seront clairement définis et stabilisés dans la nouvelle fiche de poste qui sera publiée dans les prochaines semaines.

Par conséquent, le poste initialement envisagé de conseiller pédagogique départemental Langues vivantes et Langue et culture régionale sera scindé en deux missions distinctes.

Madame Sue Lue exercera les fonctions de conseillère pédagogique départementale chargée exclusivement des langues vivantes. Cette évolution lui permettra de consacrer l'intégralité de son activité à cet enjeu majeur pour notre département. Je rappelle en effet que le Lot demeure aujourd'hui le département le plus en retrait de l'académie de Toulouse dans le domaine des langues vivantes. Les enjeux d'ouverture européenne et internationale, de mobilité, de développement des parcours d'excellence et d'ambition linguistique nécessitent un investissement important et une stratégie pleinement dédiée.

Afin de rendre possible cette organisation, un moyen sera prélevé sur la brigade départementale de remplacement. Je mesure parfaitement les conséquences qu'une telle décision peut avoir dans un contexte où les besoins de remplacement demeurent particulièrement sensibles. Toutefois, je ne souhaite pas revenir sur les engagements pris ni ralentir la dynamique engagée autour des langues vivantes. Cette ambition trouvera notamment une traduction concrète lors du séminaire du 1er juillet qui lancera officiellement le projet « Choose Lot », destiné à renforcer les parcours d'ouverture européenne et internationale proposés aux élèves du département.

La fiche de poste du futur conseiller pédagogique départemental Langue et culture occitane sera publiée dans les prochaines semaines.

Une attention particulière sera portée à la qualité des candidatures, à la maîtrise de la langue occitane, à l'expertise pédagogique des candidats ainsi qu'à leur capacité à accompagner les équipes dans toutes les dimensions de leur mission, notamment en matière de maîtrise des savoirs fondamentaux et à s'inscrire dans les principes de l'acte 2 des plans Mathématiques et français entre les résidences pédagogiques, les constellations et les animations pédagogiques.

Je ne manquerai pas de vous tenir régulièrement informés de l'avancée de cette campagne de recrutement.

Par ailleurs, conformément à la proposition formulée par le Conseil départemental au cours de nos échanges, nous envisagerons d'intégrer plus fortement une dimension liée à l'éducation artistique et culturelle dans les missions du futur poste. Cette perspective a semblé recueillir un intérêt partagé par de nombreux participants et constitue sans doute un levier supplémentaire pour renforcer l'attractivité et le rayonnement de la langue et de la culture occitane.

La localisation du poste à Figeac favorisera à ce titre les synergies avec la conseillère pédagogique départementale chargée des langues vivantes ainsi qu'avec la conseillère pédagogique départementale en charge de l'éducation artistique et culturelle.

Dans les prochains jours, je vous adresserai le compte rendu ainsi que le diaporama présenté lors du groupe de travail du 12 juin.

Je vous transmettrai également un document de contribution permettant à chacun d'entre vous de formuler des propositions, des projets, des pistes d'action ou des démarches à engager afin de contribuer concrètement à la mise en œuvre des trois axes de la nouvelle convention-cadre.

Ces contributions feront l'objet d'une synthèse dès la prise de fonction du futur conseiller pédagogique départemental Langue et culture occitane.

Cette démarche vise à renforcer encore la transparence de nos travaux, à valoriser les propositions de chacun et à démontrer que les orientations retenues reposent sur une réflexion collective nourrie par l'ensemble des partenaires engagés dans la promotion de la langue et de la culture occitane.

Je demeure profondément convaincue que nous partageons une ambition commune : transmettre, faire vivre et développer la langue et la culture occitane dans notre département.

Cette ambition mérite des débats exigeants, parfois contradictoires, mais toujours respectueux des personnes.

Les décisions que je prends peuvent être contestées ; elles ont toutefois toujours pour seule boussole l'intérêt des élèves, la pérennité des dispositifs et le développement de la langue et de la culture occitane dans le Lot.

Pour ma part, je continuerai à prendre mes responsabilités, à assumer les décisions qui relèvent de mes fonctions et à maintenir un dialogue ouvert avec l'ensemble des acteurs engagés sur ces questions.

J'espère sincèrement que nous pourrons collectivement retrouver les conditions d'un travail serein, exigeant et constructif, au seul bénéfice des élèves, des familles et de l'avenir de la langue et de la culture occitane dans le Lot.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice des services de
l'Education nationale du Lot



Sophie Sarraute